



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 27 novembre 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

19-11-27-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 50.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-11-27-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point 8.2.2 « Calendrier des séances ordinaires du conseil et du comité administratif 2019 - report de la date de séance du comité administratif du 4 décembre 2019 au 11 décembre 2019 : adoption », en retirant les points 7.2 « Compte rendu de la table du pôle civique du 13 novembre 2019 » et 13.4.1 « Projet pilote du polystyrène - Écocentre à Pincourt » et en déplaçant le point 10.1 « Motion de félicitations à madame Linda Lecompte pour ses 35 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges » au point 5.1.

Proposition adoptée.

3. **ÉLECTIONS DU PRÉFET, PRÉFET SUPPLÉANT ET DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

3.1 **PROCESSUS ÉLECTORAL**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général agit à titre de président d'élection et il fait la lecture du document relatif au processus électoral.



3.2 NOMINATION DES SCRUTATEURS

19-11-27-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

de nommer messieurs Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains et Simon Bellemare, directeur général adjoint, à titre de scrutateurs et madame France D'Amour, greffière, à titre de secrétaire.

Proposition adoptée.

3.3 ÉLECTIONS

3.3.1 ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection procède à l'élection du préfet.

Monsieur Patrick Bousez, maire de la municipalité de Rivière-Beaudette, est le seul membre parmi les maires et mairesses qui propose sa candidature.

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le président d'élection déclare élu monsieur Patrick Bousez comme préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans.

19-11-27-04 IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ :

de nommer monsieur Patrick Bousez à titre de préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.2 ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Conformément à l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le président d'élection procède à la mise en candidature du préfet suppléant.

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

19-11-27-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de nommer monsieur Yvan Cardinal à titre de préfet suppléant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 1

Le président d'élection débute l'élection des membres du comité administratif et procède à la mise en candidature du membre pour le secteur 1.

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

19-11-27-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

de nommer monsieur Hans Gruenwald Jr à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 1 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.



3.3.4 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 2

Le président d'élection procède à la mise en candidature des deux membres du comité administratif pour le secteur 2.

Messieurs Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, et Yvon Chiasson, maire de la municipalité de Saint-Zotique, proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

19-11-27-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de nommer messieurs Jean-Yves Poirier et Yvon Chiasson à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 2 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.5 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 3

Le président d'élection procède à la mise en candidature des trois membres du comité administratif pour le secteur 3.

Messieurs Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, et Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux, proposent leur candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

19-11-27-08 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

de nommer messieurs Guy Pilon, Robert Grimaudo et Daniel Martel à titre de membres du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 3 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.3.6 ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF - SECTEUR 4

Le président d'élection procède à la mise en candidature du membre du comité administratif pour le secteur 4.

Monsieur Pierre Séguin, maire de la ville de L'Île-Perrot, propose sa candidature. Aucune autre mise en candidature n'est présentée.

19-11-27-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

de nommer monsieur Pierre Séguin à titre de membre du comité administratif de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour le secteur 4 pour un mandat de deux ans.

Proposition adoptée.

3.4 TABLEAU DES COMITÉS DE LA MRC : ADOPTION

19-11-27-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le tableau des comités de la MRC avec les nouvelles nominations.

Proposition adoptée.



4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2019 : ADOPTION

19-11-27-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 30 octobre 2019.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME LINDA LECOMPTE POUR SES 35 ANNÉES DE SERVICE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT les 35 années de service de madame Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT sa loyauté, son excellent travail et son dévouement envers la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-12 IL EST PROPOSÉ À L'UNANIMITÉ :

de remercier et féliciter madame Linda Lecompte pour ses 35 années de service à la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la part de tous les membres du conseil.

Proposition adoptée.

6. BUDGET 2020

6.1 ADOPTION DU BUDGET PAR PARTIE

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le budget 2019.

6.1.1 PARTIE 1 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

19-11-27-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter la partie 1 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.2 PARTIE 2 - ÉVALUATION FONCIÈRE : 19 MUNICIPALITÉS

19-11-27-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la partie 2 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.



6.1.3 PARTIE 3 - FIBRE OPTIQUE : 8 MUNICIPALITÉS

19-11-27-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter la partie 3 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.4 PARTIE 4 - COURS D'EAU - OBSTRUCTION : 18 MUNICIPALITÉS

19-11-27-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la partie 4 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.5 PARTIE 5 - COURS D'EAU - ENTRETIEN : 19 MUNICIPALITÉS

19-11-27-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la partie 5 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.6 PARTIE 6 - COTISATION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT : 9 MUNICIPALITÉS

19-11-27-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter la partie 6 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.7 PARTIE 7 - ANGES DES PARCS : 20 MUNICIPALITÉS

19-11-27-19 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter la partie 7 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.8 PARTIE 8 - CULTURE : 20 MUNICIPALITÉS

19-11-27-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter la partie 8 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.9 PARTIE 9 - INFO TERRITOIRE SERVICES AUX MUNICIPALITÉS : 22 MUNICIPALITÉS

19-11-27-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu



d'adopter la partie 9 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.10 PARTIE 10 - SERVICE 2-1-1 : 12 MUNICIPALITÉS

19-11-27-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'adopter la partie 10 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.11 PARTIE 11 - LOGEMENT SOCIAL : 12 MUNICIPALITÉS

19-11-27-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter la partie 11 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.12 PARTIE 12 - CANAL DE SOULANGES

19-11-27-24 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'adopter la partie 12 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

**6.1.13 PARTIE 13 - COURS D'EAU OBSTRUCTION ENTENTE SAINT-ZOTIQUE :
7 MUNICIPALITÉS**

19-11-27-25 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la partie 13 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

**6.1.14 PARTIE 14 - COURS D'EAU ENTRETIEN ENTENTE SAINT-ZOTIQUE :
7 MUNICIPALITÉS**

19-11-27-26 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'adopter la partie 14 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.

6.1.15 PARTIE 15 - CENTRALE 3-1-1 : 22 MUNICIPALITÉS

19-11-27-27 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter la partie 15 du budget pour l'exercice financier 2020.

Proposition adoptée.



6.2 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 244 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2020 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur Yvan Cardinal qu'à une séance subséquente du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 244 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2020 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités** ».

Le directeur général et secrétaire-trésorier a procédé à la lecture du projet de règlement conformément au *Code municipal*. Une copie du projet de règlement numéro 244 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi et des copies sont disponibles dans la salle.

6.3 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 244 CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS 2020 DES DÉPENSES DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS : DÉPÔT

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir, de répartir et d'imposer la quote-part de chacune des municipalités locales en fonction de critères déterminés;

ATTENDU l'avis de motion donné par **monsieur Yvan Cardinal** lors de la séance du conseil de la MRC le mercredi 27 novembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 27 novembre 2019;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a procédé à la lecture du règlement conformément au Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

qu'un règlement portant le numéro 244 soit adopté et qu'il soit statué, par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1. MONTANT DE LA QUOTE-PART

Le montant de la quote-part des municipalités locales dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses annuelles budgétées par la MRC et adoptées par résolution, est réparti en fonction des modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses et de leur paiement par les municipalités locales en fonction du présent règlement.

ARTICLE 2. MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET DE RÉPARTITION DE LA QUOTE-PART

PARTIE 1

2.1 Gestion régionale

Sous réserve des articles 2.2 à 2.9, la quote-part générale, partie 1, est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2019. Les données utilisées sont celles des rôles d'évaluation déposés en septembre 2018. La quote-part générale, partie 1, couvre, notamment, les dépenses du conseil municipal, l'administration générale, l'aménagement et la sécurité incendie et civile.

2.2 Développement Vaudreuil-Soulanges

La quote-part de Développement Vaudreuil-Soulanges est déterminée à soixante-quinze pour cent (75 %) selon la richesse foncière uniformisée 2019 et à vingt-cinq pour cent (25 %) selon la richesse foncière uniformisée 2019 de la portion des industries manufacturières et commerciales. Pour le volet tourisme, la quote-part générale est imposée à chacune des municipalités selon la richesse foncière uniformisée 2019.



2.3 Collecte sélective, environnement et matières résiduelles

La quote-part reliée aux activités de collecte sélective, environnement et matières résiduelles est déterminée au prorata du nombre d'unités de logements desservis incluant les autres locaux pour chacune des municipalités.

2.4 Cour municipale régionale

Conformément à l'entente intermunicipale, chacune des municipalités doit verser une quote-part annuelle de cinq cents dollars (500 \$). De plus, les dépenses de la cour municipale régionale sont perçues à même les revenus de la cour.

2.5 Service 9-1-1

La quote-part pour le service 9-1-1 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2019.

2.6 Fonds de voirie régional

Il n'y a pas de quote-part pour le fonds de voirie régional. L'ensemble des dépenses sera assumé à même les redevances des exploitants de carrières ou sablières visées par la Loi sur les compétences municipales.

2.7 Écocentres

Il n'y a pas de quote-part pour les écocentres. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds environnement.

2.8 Matières organiques

La quote-part est proportionnelle au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités de la MRC, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation de 2019.

2.9 Info-territoire MRC

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2019 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2019 conformément à l'entente de fourniture de services additionnels en géomatique.

2.10 Équipements régionaux

Il n'y a pas de quote-part pour les équipements régionaux. L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds de développement des territoires.

PARTIE 2

2.11 Évaluation foncière

La quote-part relative à la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités, soit Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Terrasse-Vaudreuil, Très-Saint-Rédempteur et Vaudreuil-sur-le-Lac est déterminée au prorata du nombre d'unités d'évaluation, par municipalité, en fonction du rôle d'évaluation déposé en septembre 2018.

La quote-part relative aux coûts des travaux supplémentaires requis pour les municipalités suivantes, soit Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Sainte-Marthe, Saint-Télesphore et Très-Saint-Rédempteur est imposée à la municipalité concernée.

Cette quote-part sera facturée en cours d'année en fonction des factures et modalités émises par le fournisseur.



PARTIE 3

2.12 Réseau de télécommunications à large bande (fibre optique)

Il n'y a pas de quote-part pour le réseau de télécommunications à large bande (fibre optique). L'ensemble des dépenses sera assumé à même le fonds fibre optique.

PARTIE 4

2.13 Cours d'eau - obstruction

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Hudson, Les Cèdres, Les Coteaux, Pointe-des-Cascades, Pointe-Fortune, Rigaud, Rivière-Beaudette, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore, Saint-Zotique, Très-Saint-Rédempteur, Vaudreuil-Dorion et Vaudreuil-sur-le-Lac situées dans le bassin de ce cours l'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 5

2.14 Cours d'eau - entretien

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour les municipalités de L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil, le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

PARTIE 6

2.15 Cotisation à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

La quote-part pour l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2019 pour les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Les Coteaux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Pointe-des-Cascades, Rivière-Beaudette, et Saint-Zotique.

PARTIE 7

2.16 Anges des parcs

La quote-part pour le programme Anges des parcs est déterminée selon le coût réel de la facture émise par l'organisme en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2019 pour toutes les municipalités de la MRC, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux et les municipalités de Sainte-Marthe et Sainte-Justine-de-Newton.

PARTIE 8

2.17 Culture

La quote-part relative à la culture est imposée à chacune des municipalités en fonction de leur richesse foncière uniformisée 2019, sauf pour les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Saint-Télesphore et la ville de Vaudreuil-Dorion.

PARTIE 9

2.18 Info-territoire services aux municipalités

La quote-part relative à l'info-territoire services aux municipalités est imposée à chacune des municipalités en fonction des critères prévus à l'entente basée sur la catégorie d'utilisateur soit, OR-ARGENT-BRONZE, sauf pour la ville de L'Île-Cadieux.



PARTIE 10

2.19 Service 211

La quote-part pour le service 211 est déterminée à cent pour cent (100 %) selon la population 2019, sauf pour les villes d'Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et les municipalités des Cèdres, Pointe-des-Cascades, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 11

2.20 Logement social

La quote-part est déterminée à cinquante pour cent (50 %) selon la richesse foncière uniformisée 2019 et à cinquante pour cent (50 %) selon la population 2019, sauf les villes d'Hudson, L'Île-Cadieux, L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Saint-Lazare, Vaudreuil-Dorion et les municipalités des Cèdres, Pointe-des-Cascades, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-sur-le-Lac.

PARTIE 12

2.21 Cours d'eau obstructions entente Saint-Zotique

La quote-part relative aux dépenses reliées à une intervention dans un cours d'eau, notamment l'entretien, l'aménagement et le dégagement des obstructions, nuisances et barrages de castors est répartie entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique, situées dans le bassin de ce cours d'eau, et ce, en fonction de la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

Cette quote-part sera facturée en fonction des travaux exécutés en cours d'année.

2.22 Cours d'eau entretiens entente Saint-Zotique

La quote-part relative aux travaux de nettoyage effectués durant l'année et approuvés par résolution du conseil ou du comité administratif est imposée entre les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Clet, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique le tout selon la Politique relative à la gestion des cours d'eau.

ARTICLE 3. MODALITÉS DE PERCEPTION

Les quotes-parts établies, à moins qu'il n'en soit autrement précisé dans le présent règlement, sont payables en trois (3) versements égaux, le premier lundi de mars, le premier lundi de juin et le premier lundi de septembre.

Dans tous les cas, les quotes-parts sont payables dans les trente (30) jours de l'envoi du compte. Tout montant dû porte intérêt à dix pour cent (10 %) annuellement à compter de la date d'échéance.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le _____ 2020.

Entré en vigueur le _____



7. **RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC**

7.1 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 28 OCTOBRE 2019 : ADOPTION**

19-11-27-28 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le compte rendu du comité de sécurité publique du 28 octobre 2019.

Proposition adoptée.

8. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

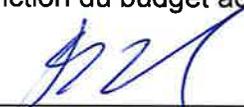
8.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

8.1.1 **LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

19-11-27-29 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter la liste MRC 19-11-27.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-11-27, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

8.2 **GREFFE ET LÉGISLATION**

8.2.1 **RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES (PAFIRS) POUR RESTAURER LE CENTRE SPORTIF SOULANGES ET RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de Saint-Polycarpe demandant une aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) afin de permettre à la Municipalité de restaurer le Centre Sportif Soulanges, de sauver cet établissement et permettre l'accessibilité à différents sports dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif Soulanges est un équipement sportif qui dessert la population de Soulanges depuis maintenant 38 années;

CONSIDÉRANT QUE le Centre sportif Soulanges contribue grandement au rayonnement régional de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE cet établissement permet la pratique de plusieurs sports, tels que le hockey (le hockey mineur, ligues de garage, hockey dans le cadre scolaire) le patinage artistique, le patinage libre et plus encore;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure offre aux 1 500 élèves de l'école secondaire régionale Soulanges l'opportunité d'offrir des plateaux sportifs à ses étudiants;



CONSIDÉRANT l'opportunité qu'offre le nouveau Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) mit en place par le gouvernement du Québec pour permettre la remise en état des infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE cette rénovation permettrait au Centre sportif Soulanges de continuer à desservir la population régionale, et ce, pour les années futures;

CONSIDÉRANT l'engouement, l'intérêt, la mobilisation des citoyens et la vague d'appui régional pour sauver le Centre sportif Soulanges lors de la participation de la Municipalité de Saint-Polycarpe au concours Kraft Hockeyville;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de Vaudreuil-Soulanges considère important de maintenir l'accessibilité de nos citoyens aux activités sportives et de favoriser les saines habitudes de vie;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-30 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'appuyer la Municipalité de Saint-Polycarpe dans sa demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) afin de lui permettre de restaurer le Centre Sportif Soulanges, sauver cet établissement et permettre l'accessibilité à différents sports dans la région;

de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) et à la députée de Soulanges, Marilyne Picard.

Proposition adoptée.

8.2.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2019 - REPORT DE LA DATE DE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 DÉCEMBRE 2019 AU 11 DÉCEMBRE 2019 : ADOPTION

19-11-27-31 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de reporter la séance ordinaire du comité administratif du mercredi 4 décembre 2019, 13 h 30, au mercredi 11 décembre 2019 à 13 h 30;

qu'un avis public du report de la séance ordinaire du comité administratif du mercredi 4 décembre 2019 au mercredi 11 décembre 2019 **soit publié** par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément au Code municipal.

Proposition adoptée.

8.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

9. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.



11. SÉCURITÉ

11.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1.1 ANGES DES PARCS - RAPPORT ANNUEL 2019 : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document.

11.1.2 ANGES DES PARCS - OFFRE DE SERVICES 2020 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre de services du Comité Jeunesse La Presqu'Île pour le programme Anges des parcs, saison 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sécurité publique de retenir les options B et C, soit les mêmes que les années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de L'Île-Cadieux et les municipalités de Sainte-Justine-de-Newton et Sainte-Marthe ne participent pas à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 210 00 970;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-32 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

par les 20 municipalités visées par la compétence;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **signer** l'entente d'octroi de subventions pour la saison 2020 au montant de 70 972,85 \$ lorsque l'organisme aura remis ses rapports financiers pour l'exercice financier de l'année 2019 ainsi que son budget pour l'année 2020.

Proposition adoptée.

11.2 SÉCURITÉ INCENDIE

11.2.1 RENOUELEMENT DE BAIL POUR LA TOUR DE COMMUNICATIONS D'OKA : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2019 du bail pour la location d'espace dans la tour d'Oka et deux (2) antennes et espace distinct dans la tour;

CONSIDÉRANT QUE cette tour située au 385, rang de l'Annonciation à Oka est l'un des principaux sites de radiocommunications du réseau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT le besoin de maintenir ce site opérationnel;

CONSIDÉRANT la proposition de bail de Centre de Téléphonie Mobile (CTM) reçue le 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat est exclu du processus d'adjudication de contrat conformément à l'article 938 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-33 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à renouveler le bail pour la tour de communications d'Oka avec Centre de Téléphonie Mobile (CTM) au montant de 8 167,82 \$ par année, pour une durée de 4 ans avec une augmentation annuelle de 3 % chaque 1er janvier pendant la durée du bail.

Proposition adoptée.

11.2.2 RENOUELEMENT DES ENTENTES AVEC LA VILLE DE PINCOURT POUR L'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION RADIO INCENDIE SITE RELAIS ET SITE TÉLÉCOMMUNICATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 mars 2020 des ententes avec la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie site relais et site télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures sont utilisées par la MRC pour l'établissement de son réseau de communication incendie;

CONSIDÉRANT les propositions d'ententes de la Ville de Pincourt;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 00 339;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-34 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le renouvellement des ententes avec la Ville de Pincourt pour l'utilisation d'infrastructures de communication radio incendie site relais et site télécommunication, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023 avec deux années supplémentaires optionnelles, aux tarifs annuels pour chaque entente :

- 4286 \$ pour la première année;
- 4371 \$ pour la deuxième année;
- 4458 \$ pour la troisième année;
- 4547 \$ chaque année optionnelle.

Proposition adoptée.

11.3 SÉCURITÉ CIVILE

11.3.1 RENOUELEMENT DE CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES APPELS 311 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour le service 3-1-1 avec la firme Communications Métro-Montréal inc. vient à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Communications Métro-Montréal inc. pour une durée de trente-six (36) mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de la gestion contractuelle de la MRC prévoit des règles de passation de contrats ou d'achats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT le retrait de la Municipalité des Cèdres du service 3-1-1;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 290 01 459;



POUR CES MOTIFS,

19-11-27-35 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

par les 22 municipalités visées par la compétence;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le renouvellement de contrat pour le service 3-1-1 avec la firme Communications Métro-Montréal inc. du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 pour un montant maximal et annuel de 25 517,55 \$ pour la première année du contrat, de 26 304,00 \$ pour la deuxième année et de 27 118,08 \$ pour la troisième année, toutes taxes incluses.

Proposition adoptée.

11.3.2 CORRESPONDANCES DU MAIRE DE VAUDREUIL-DORION DEMANDANT À LA COMMISSION DE PLANIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS DE MODIFIER LA CONVENTION QUI LA RÉGIT AFIN D'IMPLIQUER LE MINISTÈRE SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE L'ONTARIO ET LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

12. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

13. ENVIRONNEMENT

13.1 COURS D'EAU

13.1.1 PROJET PILOTE D'ANALYSE HYDROGÉOMORPHOLOGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE QUINCHIEN : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-06-12-22 autorisant le dépôt de la demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en partenariat avec Nature-Action Québec et d'autoriser la contribution financière au projet de 25 000 \$ pour 2019-2020 pris à même le fonds des politiques;

CONSIDÉRANT la réception, le 23 octobre 2019, de la lettre d'acceptation de la CMM du projet-pilote d'analyse hydrogéomorphologique qui autorise le financement d'un montant maximum de 91 500 \$;

CONSIDÉRANT la réception, le 19 novembre 2019, du projet de convention de financement dans le cadre du programme de développement des activités agricoles de la CMM;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être complété avant le 1^{er} février 2020;

CONSIDÉRANT qu'un mandat de coordination doit être donné à Nature-Action Québec;

CONSIDÉRANT qu'un mandat doit être octroyé à une firme d'ingénierie afin de réaliser une étude hydrogéomorphologique et hydraulique pour présenter des zones prioritaires d'intervention et des recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 07 419;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-36 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer la convention avec la CMM, pour le projet pilote d'analyse hydrogéomorphologique pour une planification stratégique des interventions en cours d'eau agricoles dans une optique de changements climatiques;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer une entente de service avec Nature-Action Québec pour la coordination projet-pilote d'analyse hydrogéomorphologique pour une planification stratégique des interventions en cours d'eau agricoles dans une optique de changements climatiques pour un montant respectant le budget du projet et dans le respect du Règlement de gestion contractuelle de la MRC;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer une entente de service avec une firme en ingénierie pour l'étude de l'analyse hydrogéomorphologique du bassin versant de la rivière Quinchien dans le cadre du projet-pilote pour un montant respectant le budget du projet et dans le respect du Règlement de gestion contractuelle de la MRC.

Proposition adoptée.

13.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

13.2.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE CONTENEURS, LEVÉE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES MULTILOGEMENTS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-05-29-08 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 10 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une seule soumission reçue le 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la seule soumission reçue, le tout exécuté le 13 novembre 2019 suite à l'appel d'offres public pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables des ICI et des multilogements;

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.3. du Code municipal prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-37 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

de mandater le préfet et le directeur général ou le directeur général adjoint pour négocier le contrat à la baisse et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer le contrat relatif à la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables des ICI et des multilogements avec Enviro Connexions pour un montant maximal de 4 024 230,60 \$ incluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023 et les deux années optionnelles couvrant la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 et du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025.

Proposition adoptée.



13.2.2 COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES PAR BACS ROULANTS : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-10-09-10 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables par bacs roulants;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 9 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le devis d'appel d'offres permet de scinder le contrat de collecte et transport des matières recyclables du contrat de gestion des bacs roulants en divisant le territoire en six secteurs;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 22 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les plus bas soumissionnaires conformes par secteur sont :

Secteur 1 : L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt, Terrasse-Vaudreuil :
ColSel Transit inc.;

Secteur 2 : Vaudreuil-Dorion Bloc 1, L'Île-Cadieux, Vaudreuil-sur-le-Lac :
ColSel Transit inc.;

Secteur 3 : Vaudreuil-Dorion Bloc 2, Hudson, Saint-Lazare :
ColSel Transit inc.;

Secteur 4 : Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Saint-Clet :
Robert Daoust et fils inc.;

Secteur 5 : Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe, Les Coteaux, Saint-Zotique, Rivière-Beaudette :
Environnement Routier NRJ inc.;

Secteur 6 : Rigaud, Pointe-Fortune, Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Marthe, Sainte-Justine-de-Newton :
Robert Daoust et fils inc.;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-38 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à octroyer des contrats pour la collecte et le transport des matières recyclables par bacs roulants pour une durée de (3) trois ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec deux options de renouvellement d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à :

Secteur 1 : ColSel Transit inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 6 353 260,45 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses;

Secteur 2 : ColSel Transit inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 5 844 939,87 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses;

Secteur 3 : ColSel Transit inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 4 884 177,98 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses;

Secteur 4 : Robert Daoust et fils inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 2 499 551,26 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses;

Secteur 5 : Environnement Routier NRJ inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 3 536 420,49 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses;



Secteur 6 : Robert Daoust et fils inc., selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant estimé à 1 741 684,65 \$ pour les (5) cinq ans, taxes incluses.

Proposition adoptée.

13.2.3 GESTION DES BACS ROULANTS DE MATIÈRES RECYCLABLES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution CA 19-10-09-09 autorisant la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'aller en appel d'offres public pour la gestion des bacs roulants de matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 24 octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'ouverture des trois soumissions reçues le 22 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise USD Global inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT les articles 935 et suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-39 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à **octroyer** un contrat pour la gestion des bacs roulants de matières recyclables à USD Global inc. pour une durée de (3) trois ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, avec deux options de renouvellement d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, selon les prix unitaires soumis au bordereau, soit un montant annuel estimé à 376 413,77 \$, taxes incluses. Les prix unitaires seront ajustés annuellement selon la variation de l'indice des prix à la consommation pour la région de Montréal.

Proposition adoptée.

13.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

13.3.1 DÉPÔT DE TC ÉNERGIE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA - PROJET RIVE NORD - AJOUT DE L'UNITÉ E1 À LA STATION 148 (STATION DE COMPRESSION LES CÈDRES) DE TRANSCANADA PIPELINES LIMITED (TCPL) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

14. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

14.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

14.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.



14.3 PLAN STRATÉGIQUE DE MISE EN VALEUR PATRIMONIALE ET PAYSAGÈRE DU PARC RÉGIONAL DU CANAL DE SOULANGES – CONCEPT DE RESTAURATION DES MAÇONNERIES DU CANAL : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nouvelle vision du canal de Soulanges établie en 2017 pour sa mise en valeur par une actualisation de ses fonctions pour en faire un projet unique à toutes les échelles, tout en conservant les valeurs historiques fondamentales du canal par des interventions modernes qui assurent son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le parc régional et ses abords constituent un espace à haut potentiel récréatif et touristique et que le canal de Soulanges est considéré comme le plus important site patrimonial de la MRC;

CONSIDÉRANT la présentation du ministère des Transports (MTQ) à la table du canal de Soulanges le 25 octobre 2018 sur la description des éléments structuraux du canal, des travaux complétés, des besoins d'intervention, des études de solutions et des priorités d'intervention (présentation 154180014 - Canal de Soulanges - État des éléments structuraux - Les Cèdres et Pointe-des-Cascades, datée du 25 octobre 2018);

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à Détour Développement touristique par la résolution 19-02-20-18 pour la mise en œuvre du Plan stratégique de mise en valeur patrimoniale et paysagère du Parc du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE ce plan permet, entre autres, de réaliser un concept de conservation et de restauration du cadre bâti du parc pour appuyer les travaux du MTQ;

CONSIDÉRANT le rapport soumis par Détour Développement touristique le 25 octobre dernier sur la restauration des maçonneries (Réactions aux propositions formulées par le MTQ relativement aux travaux à mener sur les maçonneries du canal de Soulanges);

CONSIDÉRANT les recommandations favorables de la table du canal de Soulanges lors des réunions du 10 juillet et du 21 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS,

19-11-27-40 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

d'adopter le rapport de Détour Développement touristique Réactions aux propositions formulées par le MTQ relativement aux travaux à mener sur les maçonneries du canal de Soulanges;

de transmettre au MTQ direction générale de la planification et de la gestion des infrastructures - Région métropolitaine de Montréal et au MTQ direction régionale de la Montérégie la présente résolution et le rapport de Détour Développement touristique Réactions aux propositions formulées par le MTQ relativement aux travaux à mener sur les maçonneries du canal de Soulanges.

Proposition adoptée.

15. DÉVELOPPEMENT

15.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15.1.1 CORRESPONDANCE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PARTENARIAT 2020-2024 - POUR DES MUNICIPALITÉS ET DES RÉGIONS ENCORE PLUS FORTES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

15.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL



15.2.1 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - INVITATION À ADOPTER LA DÉCLARATION DE LA FQM POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ : ADOPTION

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, présente la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture de la FQM adoptée à l'unanimité lors de sa dernière assemblée générale annuelle. Cette Déclaration est la résultante des travaux, menés et appuyés par les instances de la FQM, d'un comité porteur de ce geste important et significatif pour le milieu municipal, monsieur Éric Descheneaux, maire de Pierreville, madame Lise Sauriol, mairesse de Saint-Jacques-le-Mineur, madame Claire Bolduc, préfète de la MRC du Témiscamingue ainsi qu'elle-même.

La Déclaration a pour mission d'être contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre, et s'engage à adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion et de promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires et lors de ses interventions.

Madame Lemieux invite les membres du conseil à prendre un moment de réflexion sur les actions à poser dans leur municipalité pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

19-11-27-41 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

d'adopter la Déclaration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

Proposition adoptée.

15.2.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

16. HABITATION

Aucun sujet traité.

17. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion et membre du conseil d'administration de la CMM, informe qu'après vérification, il ne serait pas possible que les montants récoltés par l'entremise de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour la Couronne Sud soient spécifiquement utilisés à des fins de financement, de développement, et d'amélioration des réseaux de transport collectif propre au secteur.

18. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Aucun sujet traité.

19. TABLE DE CONCERTATION DES PRÉFETS DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

20. CULTURE

Aucun sujet traité.



21. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

22. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres et président de la table territoriale de la Politique de développement social durable, relance l'invitation au lancement de la nouvelle Politique de développement social durable qui se tiendra à la salle du Bas-Canada de la MRC, le jeudi 28 novembre 2019 de 17 h à 19 h.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Lorraine Caron, citoyenne de la ville de Saint-Lazare, demande si la MRC a des incitatifs auprès de ses municipalités pour qu'elles préparent leur plan d'action des gaz à effet de serre et si des échéanciers leur sont demandés. Elle demande également quand le nouveau schéma d'aménagement et de développement révisé entrera en vigueur, si des plans des régions humides et hydriques et les eaux souterraines y seront inclus et si la Ville de Saint-Lazare peut encore faire des demandes concernant des aires d'affectation et de zonage.

Monsieur Yvan Préfontaine, citoyen de la ville de L'Île-Perrot, demande si la MRC se préoccupe des eaux souterraines et l'eau de ruissellement. Il demande également d'obtenir une copie du document 14.3 de la séance du conseil et si le dossier du canal de Soulanges met en péril le dossier du Petit pouvoir.

24. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

19-11-27-42 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la séance soit levée à 21 h 12.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier

